SÉJOURS VACANCES

CATALOGUE 2022

FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

ÉDITO

Ils voulaient voir la mer, ils rêvaient de nature et de grand air…

Pour mieux saisir la portée de ce souhait commun à de nombreuses familles touchées par Alzheimer ou par une maladie apparentée, il faut se replonger dans la violence de la crise sanitaire de 2020. L'arrêt soudain des visites comme des activités thérapeutiques ont ébranlé les derniers repères des personnes malades. Assignés à résidence, leurs aidants ont craqué. Nos bénévoles des 101 associations du réseau France Alzheimer et maladies apparentées se sont mobilisés pour offrir un premier contact, une main tendue, une oreille attentive aux familles bouleversées. Tout en répondant à l'urgence, ils cultivaient l'espoir de rompre la chaîne de l'isolement pour trouver l'occasion d'enfin, se retrouver.

Imaginer, construire et animer un séjour vacances demande de l'énergie, de la persévérance et de l'enthousiasme. Devant les nombreux obstacles imposés par la crise sanitaire, il était difficile pour nos bénévoles de ne pas se démotiver, de ne pas baisser les bras. Mais ils ont tenu. Pour eux, il était hors de question d'abandonner l'une des actions phares de France Alzheimer, hors de question de vous confisquer l'un des rares moments où il est possible de vous évader et de laisser la maladie derrière vous. **Oui, nous avons réussi collectivement à réinventer la formule et à trouver l'équilibre permettant de conserver l'esprit de vacances malgré un protocole sanitaire drastique.**

Vous voulez voir la mer ? Vous rêvez de nature et de grand air ? Il est temps pour vous de feuilleter ce catalogue et de découvrir les destinations et les activités variées qui vous attendent. Il y en a pour tous les goûts. Toutes vous offriront le temps de vous ressourcer dans un cadre agréable. Toutes vous donneront l'occasion de rencontrer d'autres familles et pourquoi pas, de nouer de nouvelles amitiés.

Joël Jaouen
Président de l'association France Alzheimer
et maladies apparentées

Dossier d'inscription à demander au service Séjours Vacances France Alzheimer au 01.42.97.53.51.

SOMMAIRE

Nos séjours vacances 4

Partir… pourquoi ?
Se ressourcer, découvrir et se redécouvrir 5
Echanger pour être soutenu 5

Que choisir ?
Trois types de séjours 6

Où partir ?
Carte des destinations 7

Comment s'inscrire ?
Formalités d'inscription 8

Tous nos séjours
Une journée type 9
Votre séjour « À THÈME » 10
Vos séjours « DÉTENTE » 12
Votre séjour « SOLO » 26

Vos questions 28

Quelles aides ?
Aides financières & aides aux transports 30
Aides partenaires 31

Conditions générales de vente 32

Devenir bénévole ? 35

ARRIVÉE / DÉPART

Les séjours s'entendent hors transports. Les hébergements sont disponibles à partir de 17h le jour de votre arrivée et sont à libérer à 10h le jour du départ, le séjour se terminant après le déjeuner. La/le responsable du séjour prend contact avec vous en amont afin d'organiser votre accueil sur le lieu du séjour.

HÉBERGEMENT/ RESTAURATION

Nous vous proposons un hébergement en chambre double et en pension complète.

Les centres d'hébergements sont retenus en fonction de leur configuration et sont adaptés au profil de nos groupes. Les hébergeurs sont sensibilisés aux différentes attentes et obligations face à la Covid-19. Une attention particulière sera faite en matière de nettoyage et désinfection des locaux.

ÉQUIPES

L'équipe de bénévoles est entre autres composée d'un responsable, un adjoint, un infirmier et un référent Covid 19. Les séjours sont non médicalisés.

Vous êtes accompagné tout au long de votre séjour par une équipe de bénévoles spécialement formés et impliqués dans l'action des séjours vacances France Alzheimer.

L'ensemble de l'équipe de bénévoles a suivi la formation « être bénévole en séjours vacances » et la formation « sensibilisation à la Covid 19, aux règles d'hygiène et aux gestes barrières ».

ACTIVITÉS ET EXCURSIONS

Toutes sortes d'activités en journées et en soirées sont organisées par les équipes et par l'hébergeur en fonction des lieux choisis. Les excursions sont proposées et organisées au départ du centre d'hébergement. Les excursions sont incluses dans le prix et sont à titre contractuelles. Elles peuvent être annulées en raison de circonstances exceptionnelles. Il sera mis tout en œuvre afin de respecter et faire respecter les gestes barrières en vigueur afin de profiter en toute sérénité du séjour.

Une attention particulière sera faite quant à la désinfection du matériel utilisé mais aussi le lavage des mains avant et après l'activité.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Les membres de l'équipe veilleront au respect des gestes barrières pendant la totalité du séjour. Un affichage rappelant les consignes sera présent et de manière visible au sein des locaux et en particulier aux abords des lieux collectifs.

En fonction des directives de l'État, le port du masque pourra être obligatoire.

Les vacanciers, comme les équipes, s'engagent à respecter les consignes sanitaires propres à chaque lieu où ils se trouveront.

Dossier d'inscription à demander au service vacances au 01.42.97.53.51

Agrément Vacances Adaptées Organisées IDF-2020-04-27-002 / Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de tourisme : IME075120314

L'association France Alzheimer adhère au CNTLA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptées) **et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité**

SE RESSOURCER, DÉCOUVRIR ET SE REDÉCOUVRIR

Quoi de mieux que des vacances pour se reposer, s'évader et rompre avec un quotidien parfois difficile. Prendre du temps pour soi, profiter de votre proche malade en dehors du quotidien sont des moments essentiels pour retrouver l'énergie nécessaire pour continuer votre chemin.

Et puis les voyages entretiennent nos aptitudes physiques, stimulent notre curiosité et nos capacités intellectuelles. Les photos et autres carnets de voyage sont autant « *d'objets de mémoire* » nécessaires à la préservation du souvenir. Grâce à leur utilisation quelques semaines plus tard, la mémoire du voyageur est mise à contribution.

Consciente de tous ces bienfaits pour vous, pour la personne malade et vos proches, l'association France Alzheimer et maladies apparentées propose une liste de séjours dans des conditions adaptées à chaque situation.

Seul ou à deux, ces séjours vous donnent l'occasion de vous ressourcer en toute sérénité, de changer d'horizon, tout en profitant d'animations dans les meilleures conditions d'hébergement et de loisirs. Nos équipes de bénévoles mettent toute leur expérience à votre service pour faire de ces quelques jours de repos un vrai moment de détente et de partage.

ÉCHANGER POUR ÊTRE SOUTENU

France Alzheimer et maladies apparentées n'existe que grâce à la participation active de 2 200 bénévoles présents sur le terrain, partout en France. Formés par nos experts, épaulés par des professionnels de santé, ils mettent à votre service leur bonne humeur, leur expérience et leurs compétences. Le succès de nos séjours repose sur la qualité de leur accompagnement bien sûr, mais surtout sur leur expérience qu'ils partagent et transmettent avec générosité.

Les bénévoles de l'association ont souvent été confrontés à la maladie et connaissent déjà toutes vos préoccupations. C'est de là que vient la force de leur engagement : transmettre, encourager, créer des liens entre les personnes touchées par la maladie pour rompre l'isolement et continuer à sourire malgré tout.

Se promener en ville, partager un repas au restaurant, visiter un musée, tout ce que vous ne faisiez plus par peur de déranger ou d'être jugés, vous en profiterez à nouveau durant ces quelques jours grâce à l'action et au soutien de nos bénévoles. Vous pourrez également échanger sur vos expériences respectives et partager des pratiques ou astuces qui aideront chacun à mieux vivre avec la maladie.

Les Séjours Vacances France Alzheimer sont encadrés par des **bénévoles formés** et des **professionnels de santé**, mais **ce ne sont pas des séjours médicalisés**.

Devenir bénévole sur un séjour : rendez-vous p.35

3 TYPES DE SÉJOURS

Tous les **Séjours Vacances France Alzheimer** sont encadrés par des bénévoles et des professionnels spécialement formés. Cet accompagnement de qualité participe au bien-être de la personne malade et de son proche aidant qui se voient proposer, durant leur séjour, des activités adaptées à leur situation (excursions, activités festives, loisirs, etc.). Ces activités sont ainsi pratiquées ensemble ou séparément. À noter que si les **Séjours Vacances France Alzheimer** ne sont pas médicalisés, un accompagnement psychologique collectif ou individuel peut être, le cas échéant, proposé aux participants.

Dans une logique d'équité, France Alzheimer et maladies apparentées a pris le parti de proposer ces séjours, en priorité, aux personnes malades vivant à domicile et aux personnes n'ayant jamais participé à un Séjour Vacances France Alzheimer.

Le séjour **À THÈME**

Pour qui ? La personne malade et son proche aidant ayant tous les deux une condition physique adaptée au contenu du séjour.

Au programme : une immersion apaisante dans l'univers du cheval, pour un séjour de 7 jours.

Objectifs : permettre à l'aidant et à la personne malade de se ressourcer à travers des activités faisant appel à la médiation équine.

Le séjour **DÉTENTE**

Pour qui ? La personne malade et son aidant.

Au programme : un séjour de 7 à 11 jours au cours duquel les personnes malades sont accompagnées chaque matin par l'équipe de bénévoles qui leur propose différentes activités. L'après-midi et en soirée, la personne malade et son proche aidant profitent ensemble d'activités et d'excursions communes.

Objectifs : permettre à l'aidant de disposer de temps libre mais aussi de partager avec son proche malade des moments-clés du séjour.

Le séjour **SOLO**

Pour qui ? Les aidant(e)s seul(e)s confronté(e)s à la perte récente de leur proche malade, ou à son entrée en établissement (en priorité aux aidants n'ayant jamais participé à un Séjour Vacances France Alzheimer).

Au programme : des activités et des moments de partage entre aidants et avec les bénévoles.

Objectifs : se ressourcer, retrouver une énergie nécessaire pour continuer à accompagner son proche en établissement ou pour envisager la vie sans ce dernier.

CARTE DES DESTINATIONS

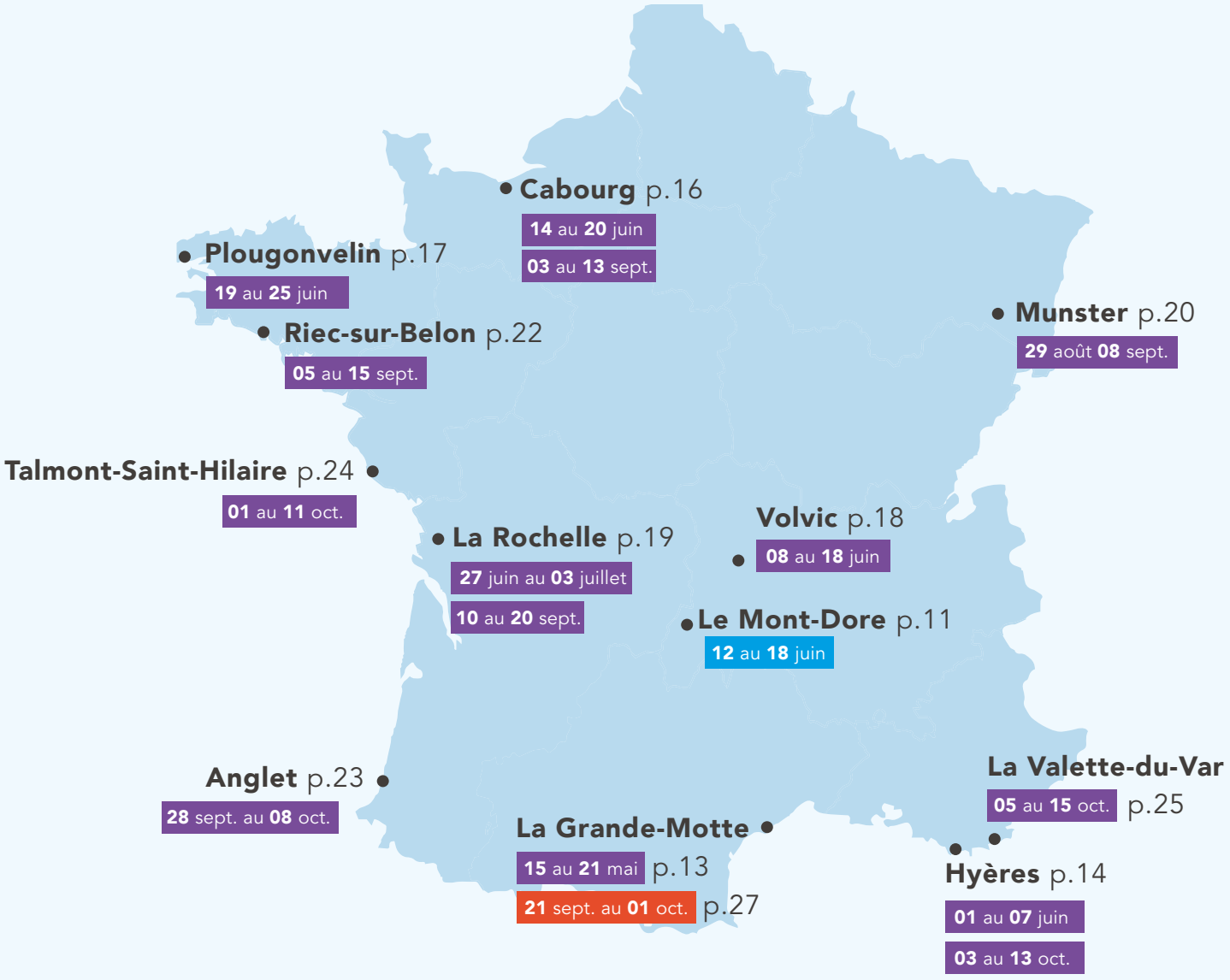

- Séjour **À THÈME**
- Séjour **DÉTENTE**
- Séjour **SOLO**

À noter : les séjours s'entendent hors transport, les excursions sont non contractuelles.

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Le déroulement des inscriptions reste identique quel que soit le séjour choisi.

1 Le dossier d'inscription

Dès le mois de janvier, contactez le service Séjours Vacances France Alzheimer au 01 42 97 53 51 pour en faire la demande. Il vous sera envoyé par mail ou par courrier accompagné de la liste des pièces à fournir.

2 L'envoi du dossier complet

Remplissez chacune des pièces demandées dans le dossier d'inscription. Une fois complet, envoyez-le au **service Séjours Vacances France Alzheimer, 11 rue Tronchet 75008 Paris.**

Veillez à respecter les dates limites d'envoi précisées sur les fiches de présentation de chaque séjour.

3 L'étude de votre dossier

À réception, votre dossier est étudié par une commission médicale indépendante qui rend un avis favorable ou pas. Cela permet à votre proche malade de partir en toute sécurité.

4 Le statut de votre dossier : validation ou liste d'attente

Après validation de votre dossier, vous êtes automatiquement inscrit sur le séjour demandé. Vous recevrez alors une lettre de confirmation avec les modalités de règlement (paiement par carte bancaire et chèques vacances non acceptés).

Si le nombre de dossiers acceptés dépasse le nombre de places disponibles, la priorité est donnée aux personnes n'ayant encore jamais participé à un Séjour Vacances France Alzheimer.

Les personnes déjà parties se voient proposer le choix d'être inscrites sur liste d'attente (avec la possibilité d'être contactées jusqu'à 10 jours avant le départ), ou bien d'être redirigées vers un autre séjour en fonction des disponibilités.

5 La confirmation

6 à 8 semaines avant le début du séjour, vous êtes informé de votre participation au séjour, ou de votre statut sur liste d'attente.

Pour plus de renseignements, rendez-vous p.28, rubrique **« Vos questions »,** et sur **www.francealzheimer.org**

JOURNÉE **TYPE...**

Des excursions et des activités, pour l'aidant comme pour la personne malade, sont mises au planning chaque jour. En fonction du séjour choisi, **À THÈME, DÉTENTE** ou **SOLO** (description page 6), vous profiterez de ce programme ensemble ou chacun à votre rythme.

Voici, à titre d'exemple, une journée type (séjour **DÉTENTE**).

MATIN

PETIT-DÉJEUNER

Besoin d'aide pour le lever, la toilette ou le coucher ? Précisez-le dans votre dossier d'inscription.

10h -12h

À CHACUN SON ACTIVITÉ

Les aidants sont libres. Les bénévoles s'occupent des personnes malades et profitent ensemble d'activités diverses (jeux, activités manuelles, gym douce, etc.).

APRÈS-MIDI

DÉJEUNER

Grâce à l'accompagnement de nos bénévoles, retrouvez le plaisir des repas partagés au restaurant.

14h - 15h

TEMPS LIBRE

Idéal pour faire la sieste, se poser, ou faire ce que vous souhaitez.

15h - 18h

ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI TOUS ENSEMBLE

Jeux, balades, excursions, tournois, chants, etc.

Un petit coup de fatigue ? Un bénévole prendra le relais. Un petit coup de blues ? Un autre sera toujours à votre écoute.

18h - 19h

TEMPS LIBRE

SOIR

DÎNER

SOIRÉE

Jeux, films, quizz musicaux, soirées festives, etc. (selon séjours).

Vous pensiez être seuls, mais c'est tout un réseau qui s'est organisé pour vous soutenir et vous permettre de profiter de vacances bien méritées.

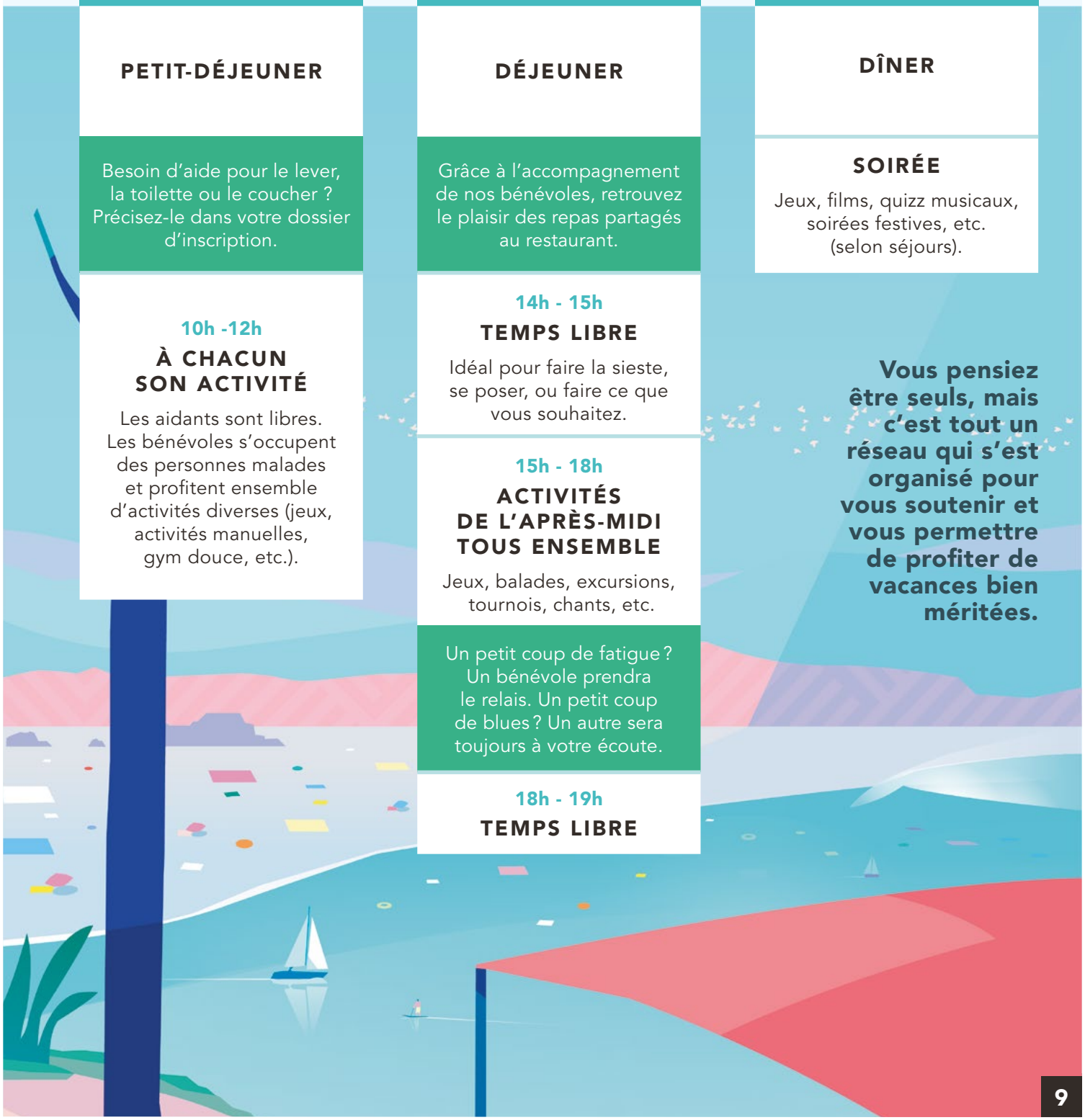

VOTRE SÉJOUR **À THÈME**

LE MONT-DORE (63)

DATES DE SÉJOUR

du 12 au 18 JUIN (7 jours/6 nuits)

Inscription avant le **14 avril**

Réponse admission à partir du **25 avril**

Séjour À THÈME pour les aidants et personnes malades avec une condition physique adaptée au contenu du séjour

Au pied du Sancy, le Mont-Dore vous offre air pur, eaux thermales et nature préservée. À 1 km du centre, le site est le point de départ idéal pour de magnifiques ballades et activités sur l'apaisante thématique de l'équithérapie. Le séjour est organisé en partenariat avec la Fédération Française d'Équitation (F.F.E).

ACTIVITÉS*

- Activités apaisantes autour du poney et du cheval : promenades à pied, pansage et parcours de soins encadrés par des professionnels formés et attentifs aux participants.
- Les activités sont organisées au centre équestre *« les Écuries de la Dordogne »* au sein d'un très bel environnement propice à des activités agréables et adaptées. Le centre équestre est situé à proximité du lieu d'hébergement (63240 Le Mont-Dore).
- Possibilités de ballades en demi-journée à la découverte de la faune et de la flore.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par l'hôtel et les bénévoles.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Bibliothèque, jeux de société. Piscine intérieure chauffée : 2 bains à remous, hammam, sauna, salle de sport. Massages et soins avec supplément. Réception avec coffres-forts (payants), location de peignoirs de bains, machines à laver, sèches-linge et fer à repasser (payants). Espace WIFI gratuit.

HÉBERGEMENT

En pension complète : chambres confortables pour 2 personnes avec salle d'eau et toilettes séparées. Télévision incluse.

À TABLE

Restaurant panoramique avec repas servis de saison et variés, bar intérieur, soirées auvergnates avec spécialités régionales.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (485 km) - **Bordeaux** (370 km) - **Lyon** (210 km)

EN TRAIN

- **Gare du Mont-Dore + liaison en taxi (2 km)**
- Possibilité de bus avec réservation (payant)

ADRESSE

Village Vacances Touristra le Mont-Dore
La Prade Haute
Route du Sancy
63240 Le Mont-Dore

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	1 408 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 290 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 039 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	603 €
T5	Inférieur à **14 999** €	302 €

VOS SÉJOURS **DÉTENTE**

LA GRANDE-MOTTE HÉRAULT (34)

DATES DE SÉJOUR

du 15 au 21 MAI (7 jours/6 nuits)

Inscription avant le **24 mars**

Réponse admission à partir du **04 avril**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

Réputée pour ses belles plages de sable fin, son patrimoine architectural et sa végétation qui lui a donné son surnom de «Jardin de la Méditerranée», La Grande-Motte vous accueille pour un séjour au soleil en bord de mer. Une invitation à la détente sous le climat du sud parfois tempéré par une agréable brise marine.

ACTIVITÉS*

- Visite de la Grande-Motte.
- Découverte d'Aigues-Mortes et des Salins et croisière commentée.
- Visite d'une conchyliculture suivie d'une dégustation.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par l'hôtel et les bénévoles.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Piscine en plein air chauffée / Spa avec sauna, hammam, jacuzzi, solarium et salle de massage (massages à réserver et à régler sur place) / Plage de sable à 500 mètres / Espace WIFI.

HÉBERGEMENT

150 hébergements au design épuré et élégant répartis sur trois étages dans un bâtiment à l'architecture moderne. Chaque location est parfaitement équipée: TV écran plat, salle de douche et toilettes, climatisation, balcon, réfrigérateur.
Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Petit-déjeuner continental. Déjeuner et dîner sous forme de grands buffets (entrées, plats chauds), et 2 soirées thématiques chaque semaine concoctées par le chef pour faire voyager vos papilles avec les spécialités locales ou du monde.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (760 km) - **Bordeaux** (470 km) - **Lyon** (330 km)
- Autoroute A9, à 300 m du casino de Sète et à 250 m de la plage du Lazaret.

EN TRAIN

- **Gare SNCF de Montpellier**
- Transfert Gare → Résidence (20 km) : taxi ou tramway

EN AVION

- **Aéroport de Montpellier-Méditerranée** (15 km)

ADRESSE
Village Cap'Vacances La Grande-Motte
186, avenue de Melgueil
34280 La Grande-Motte

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	1 294 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 186 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	955 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	555 €
T5	Inférieur à **14 999** €	277 €

HYÈRES VAR (83)

du 01 au 07 JUIN (7 jours/6 nuits)

Inscription avant le **14 avril**

Réponse admission à partir du **25 avril**

2 DATES DE SÉJOUR

du 03 au 13 OCTOBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **11 août**

Réponse admission à partir du **19 août**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

C'est en plein cœur d'une pinède de 8 hectares et en bordure de mer que se dérouleront vos vacances à Hyères-les-Palmiers. Face aux îles de Porquerolles, Port-Cros et du Levant, à 2 km du port et à 6 km du centre-ville, l'Hôtel Club, idéalement situé, vous accueillera pour un séjour 100 % bien-être et détente.

ACTIVITÉS*

Activités et animations variées proposées par les bénévoles et l'hôtel.

- Séjour 11 jours : visite du village de Collobrières, visite du village de Sanary et de son petit port, visite de la rade de Toulon en bateau.
- Séjour 7 jours : excursion sur une demi-journée.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Bar, piscine couverte et chauffée, hammam, base nautique avec plage aménagée, mini golf, salle de jeux et de lecture, salle de spectacle, laverie, WIFI. Ascenseur et accès PMR.

HÉBERGEMENT

L'Hôtel Club 3 étoiles met à votre disposition des chambres doubles avec salle de bain privative, télévision à écran plat, téléphone et coffre-fort. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Au 3e étage, vous retrouverez le restaurant panoramique *« les Îles d'Or »*. La cuisine méridionale y est mise à l'honneur sous forme de buffets à volonté.

HYÈRES VAR (83)

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE
- **Paris** (860 km) - **Montpellier** (260 km) **Lyon** (400 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN
- **Gare de Hyères**
- Transfert Gare (6 km) → Hôtel : bus ou taxi

EN AVION
- **Aéroport de Toulon-Hyères** (1 km)

ADRESSE
Hôtel Club Plein Sud
2049 Boulevard de la Marine
83400 Hyères-les-Palmiers

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles	
		Juin (7 jours)	Sept. (11 jours)
T1	+ **45 000** €	1 714 €	2 303 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 571 €	2 111 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 265 €	1 700 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	735 €	987 €
T5	Inférieur à **14 999** €	367 €	494 €

CABOURG CALVADOS (14)

2 DATES DE SÉJOUR

du 14 au 20 JUIN (7 jours/6 nuits)

Inscription avant le **14 avril**

Réponse admission à partir du **25 avril**

du 03 au 13 SEPTEMBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **13 juillet**

Réponse admission à partir du **22 juillet**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

Sa plage, son hippodrome, sa gastronomie… Cabourg, ville mythique de Normandie, a de quoi séduire. Dans une atmosphère Belle-Époque, laissez-vous charmer par ce domaine de plus de 8 hectares en bord de mer, propice au repos et à la détente.

ACTIVITÉS*

- Visite de Cabourg en petit train touristique.
- Visite d'une fabrique de caramels ou d'une fromagerie.
- Visite du mémorial *« Pegasus »*.
- Activités et animations variées proposées par les bénévoles et l'hôtel.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Bar avec TV, bibliothèque, piscine couverte chauffée, mini-golf, bain de soleil, terrain de pétanque. Accès direct à l'une des plus longues promenades d'Europe.

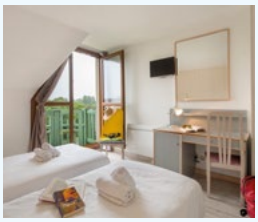

HÉBERGEMENT

Située dans des villas typiquement normandes, chaque chambre est équipée de télévision, d'une salle de bain et de toilettes. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Dégustation de produits faits maison par le chef et servis dans la magnifique salle à manger donnant face à la mer. Petit-déjeuner sous forme de buffet, déjeuner et dîner aux couleurs régionales servis à l'assiette.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (220 km) - **Bordeaux** (630 km) - **Lille** (370 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare de Caen**
- Transfert Gare → Hôtel (23 km) : taxi

EN AVION

- **Aéroport de Caen** (32 km)

ADRESSE

Domaine de Sweet Home
62 avenue Charles de Gaulle
14390 Cabourg
http://sweethome-cabourg.com/

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles	
		Juin (7 jours)	Sept. (11 jours)
T1	+ **45 000** €	1 588 €	2 219 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 456 €	2 034 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 172 €	1 638 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	681 €	951 €
T5	Inférieur à **14 999** €	340 €	476 €

PLOUGONVELIN FINISTÈRE (29)

DATES DE SÉJOUR

du 19 au 25 JUIN (7 jours/6 nuits)

Inscription avant le **28 avril**

Réponse admission à partir du **09 mai**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

À la pointe nord ouest du Finistère, face à la mer d'Iroise, venez vous ressourcer dans ce petit bourg breton chargé d'authenticité. L'Hôtel Club domine la plage du Trez-Hir. Respirez à fond l'air du grand large : vous êtes au bout du monde !

ACTIVITÉS*

- Démonstration de danses et de chants bretons.
- Visite en bateau de la rade de Brest.
- Visite du village de pêcheurs de Meneham.
- Activités et animations variées proposées par les bénévoles et l'hôtel.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Bibliothèque, WIFI, bar, salle de jeux, terrain de pétanque, accès à la plage, buanderie.

HÉBERGEMENT

Vous profiterez d'une situation exceptionnelle : l'hôtel est situé face à la mer. Les chambres, confortables sont équipées d'une télévision et disposent d'une salle de bain privative. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

L'Hôtel Club vous accueille en pension complète. Tous les repas sont servis sous forme de buffet et les menus *« entre terre et mer »* font la part belle aux produits régionaux.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (610 km) - **Bordeaux** (680 km) - **Lille** (780 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare de Brest** (4h30 depuis Paris/ direct)
- Transfert Gare → Hôtel (20 km) : taxi

EN AVION

- **Aéroport de Brest** (30 km)

ADRESSE

Hôtel Club IGESA du Trez-Hir
16 Boulevard de la mer
29217 Plougonvelin

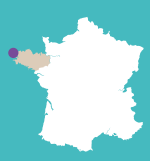

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	1 323 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 213 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	977 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	567 €
T5	Inférieur à **14 999** €	284 €

VOLVIC PUY-DE-DÔME (63)

DATES DE SÉJOUR

du 08 au 18 JUIN (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **28 avril**

Réponse admission à partir du **09 mai**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

L'Auvergne authentique et ses volcans classés au patrimoine mondial de l'Unesco ! Avides de sensations, amateurs d'arts ou tout simplement sensibles aux paysages et aux ambiances, l'Auvergne vous invite à partager des instants uniques. Implanté au cœur d'un magnifique parc de 8 hectares, l'Hôtel Club se situe à proximité des sources de Volvic et à une vingtaine de kilomètres au nord de Clermont-Ferrand.

ACTIVITÉS*

- Ballades au sein d'un magnifique parc.
- Mini-golf extérieur.
- Visite d'une ferme typique auvergnate.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Football, volley, tennis, mini-golf, ping-pong, parcours de santé, pétanque, WIFI gratuit.

HÉBERGEMENT

L'Hôtel Club se compose de 53 chambres avec TV, réparties dans deux bâtiments. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

L'Hôtel Club vous accueille en pension complète. Tous les repas sont servis sous forme de buffet et les menus font la part belle aux produits régionaux.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (400 km) - **Lyon** (170 km) - **Grenoble** (285 km) - **Bordeaux** (369 km) - **Limoges** (230 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare SNCF de Riom - Châtel-Guyon** (3h20 depuis Paris/direct)
- **Transfert Gare → Hôtel** (7 km) : bus ou taxi au départ de la gare de Riom

EN AVION

- **Aéroport de Clermont-Ferrand Aulnat** (25 km)

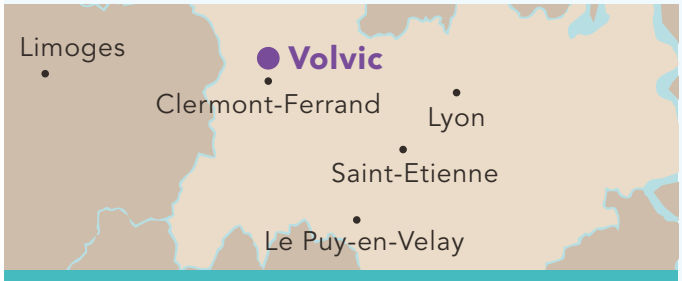

ADRESSE

Hôtel Club IGESA Enval-Volvic
« Les Graviers »
Rue du Stade - 63530 ENVAL

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	1 778 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 630 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 313 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	762 €
T5	Inférieur à **14 999** €	381 €

LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME (17)

du 27 JUIN au 03 JUILLET (7 jours/6 nuits)

Inscription avant le **28 avril**

Réponse admission à partir du **09 mai**

2 DATES DE SÉJOUR

du 10 au 20 SEPTEMBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **13 juillet**

Réponse admission à partir du **22 juillet**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

À La Rochelle, ville d'histoire résolument tournée vers l'océan, la Résidence-Club La Fayette vous accueille dans un cadre verdoyant face à la mer, proche du centre ville et du vieux port. Vous découvrirez des trésors d'architecture et profiterez de l'air vivifiant d'un océan à l'origine de bien d'aventures.

ACTIVITÉS*

Activités et animations variées proposées par les bénévoles et l'hôtel.

- Séjour 11 jours : visite guidée de La Rochelle, visite de la Corderie Royale, visite d'un parc ostréicole.
- Séjour 7 jours : excursion sur une demi-journée.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

WIFI, buanderie, bar, piscine extérieure chauffée, salle TV, terrain de pétanque, ascenseur.

HÉBERGEMENT

Toutes les chambres sont équipées d'une salle d'eau avec douche et WC, téléphone, téléviseur. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Vous profiterez des services du restaurant : petit-déjeuner sous forme de buffet, déjeuner et dîner aux couleurs régionales servis à l'assiette.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (480 km) - **Bordeaux** (200 km) - **Brest** (440 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare de La Rochelle** (3h00 depuis Paris/direct)
- Transfert Gare → Hôtel (13 km) : bus

EN AVION

- **Aéroport de La Rochelle Île de Ré** (5 km)

ADRESSE

Résidence-Club La Fayette
Avenue de Bourgogne
17000 La Rochelle

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles	
		Juin (7 jours)	Sept. (11 jours)
T1	+ **45 000** €	1 378 €	2 128 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 263 €	1 951 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 017 €	1 571 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	591 €	912 €
T5	Inférieur à **14 999** €	295 €	456 €

MUNSTER HAUT-RHIN (68)

DATES DE SÉJOUR

du 29 AOÛT au 08 SEPTEMBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **13 juillet**

Réponse admission à partir du **22 juillet**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

C'est le point de départ idéal pour la visite de l'Alsace et de ses plus beaux sites. Dans la magnifique vallée de Munster, entre les Vosges et l'Alsace, le Grand Hôtel est un établissement idéalement situé au cœur du centre ville de Munster et de son magnifique parc arboré d'arbres centenaires.

ACTIVITÉS*

- Visite de Colmar.
- Visite de l'un des plus beaux villages de France : Kaysersberg-Lapoutroie.
- Ballade en bateau sur le lac de Gerardmer.
- Activités et animations variées proposées par les bénévoles et l'hôtel.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Au cœur d'un magnifique parc d'1 hectare, le Grand Hôtel possède une piscine extérieure, une laverie, un salon, une terrasse ainsi qu'un grand parking, pétanque, bibliothèque, baby-foot, WIFI.

HÉBERGEMENT

Chambres avec sanitaires privés, TV, téléphone, réfrigérateur. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Bienvenue en Alsace et profitez des produits régionaux : restauration du terroir avec différents plats régionaux alsaciens par semaine. Petit-déjeuner sous forme de buffet. Déjeuner et dîner servis à l'assiette.

MUNSTER HAUT-RHIN (68)

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE
- **Paris** (460 km) - **Lille** (540 km) - **Lyon** (430 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN
- **Gare de Munster**
- L'hôtel se trouve à 100 mètres de la gare

EN AVION
- **Aéroport de Strasbourg-Entzheim** (80 km)
- **Aéroport de Mulhouse-Bâle** (80 km)

ADRESSE
Le Grand Hôtel
1 Rue de la Gare
68140 Munster
https://grand-hotel-munster.fr

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	2 093 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 919 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 545 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	897 €
T5	Inférieur à **14 999** €	449 €

RIEC-SUR-BÉLON FINISTÈRE (29)

DATES DE SÉJOUR

du 05 au 15 SEPTEMBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **13 juillet**

Réponse admission à partir du **22 juillet**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

Situé entre terre, mer et rivières, sur un site classé au patrimoine national, le Domaine de la Porte Neuve vous accueille dans son château d'origine médiéval entièrement rénové. C'est un écrin idéal pour se ressourcer dans un parc de 32 hectares bordé par le célèbre sentier des douaniers et partir à la découverte des rias ostréicoles et de la Cornouaille sud.

ACTIVITÉS*

- Ballades sur le domaine du château.
- Visite d'un parc ostréicole avec dégustation sur les bords d'un petit port de pêche.
- Activités et animations proposées par les bénévoles.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Au cœur du parc arboré et du bois classé, vous pourrez vous promener dans les allées entièrement accessibles qui vous mèneront aux bords de la ria du Bélon sur le célèbre sentier des douaniers. Vous pourrez également vous poser auprès du miroir d'eau ou dans le grand salon du château en profitant du WIFI. Terrain de pétanque, bibliothèque, chemins sensoriels et sportifs, terrain de tennis et multisports, ascenseur et buanderie sont à votre disposition.

HÉBERGEMENT

Dans un design qui allie modernité épurée et architecture médiévale, les chambres spacieuses bénéficient d'une TV, d'une salle de douche et toilettes privatives. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Le petit-déjeuner continental est servi sous forme de buffet. Les déjeuners et dîners aux couleurs régionales sont servis à l'assiette.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Autoroute de Bretagne** via RN34 ou D102
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare de Quimper, Quimperlé ou Lorient.** Transfert gare – domaine en taxi : 20 min de Quimperlé – 35 min de Lorient ou Quimper

EN AVION

- **L'aéroport de Lorient** (33 km) ou de **Quimper** (48 km)

ADRESSE

Domaine de la Porte Neuve
25 Porte Neuve
29340 Riec-sur-Bélon

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	2 023 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 855 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 493 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	867 €
T5	Inférieur à **14 999** €	434 €

ANGLET PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)

DATES DE SÉJOUR

du 28 SEPTEMBRE au 08 OCTOBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **11 août**

Réponse admission à partir du **19 août**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

Située entre Bayonne et Biarritz, Anglet est une station typique et incontournable du Pays Basque, avec ses plages de sable fin. Avec son soleil, sa mer et ses 11 plages dorées, vous goûterez aux joies des vraies vacances. Découvrez la forêt de Chiberta, les plats traditionnels de la région et la culture basque.

ACTIVITÉS*

- Visite de Biarritz.
- Visite de la Cité de Saint-Jean-de-Luz.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.

* Excursions non contractuelles.

HÉBERGEMENT

Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain privative avec douche. Les linges de lit et de toilette sont fournis. Les chambres ne sont pas équipées de TV.

SERVICES

Salle de jeux avec billard, salle TV, piscine extérieure chauffée, terrain de pétanque.
Lave linge et sèche linge.
Plage à 600 m.
Commerces à moins de 1 km.

À TABLE

Le chef vous propose des menus aux couleurs de la région. Entrées sous forme de buffet. Déjeuner et dîner servis à table.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (740 km) - **Bordeaux** (190 km) - **Toulouse** (310 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare de Biarritz**
- Transfert Gare → Hôtel (5 km) : taxi

EN AVION

- **Aéroport de Biarritz** (5 km)

ADRESSE
Centre de vacances CCAS
« La Chambre d'Amour »
16 - 18 rue de Bouney - 64600 Anglet

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	1 848 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 694 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 364 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	792 €
T5	Inférieur à **14 999** €	396 €

TALMONT-SAINT-HILAIRE VENDÉE (85)

DATES DE SÉJOUR

du 01 au 11 OCTOBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **11 août**

Réponse admission à partir du **19 août**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

À quelques pas des Sables-d'Olonne, Talmont-Saint-Hilaire vous accueille sur un territoire chargé d'Histoire, fort d'un environnement unique : mer, dunes, forêts, marais salants...
Dans un hôtel moderne, face à l'océan, profitez d'un espace idéal à la détente et au bien-être.

ACTIVITÉS*

- Découverte d'un parc ostréicole suivie d'une dégustation.
- Découverte du musée de *« La folie de Finfarine »*.
- Visite de la station balnéaire Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- Activités et animations quotidiennes proposées par l'hôtel.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Grande piscine intérieure avec cascade, sauna et hammam, WIFI, ascenseur, salles de jeux, billards, bowling. Espace détente thalasso avec massages et soins à reserver sur place.

HÉBERGEMENT

L'Hôtel Club 3 étoiles met à votre disposition des chambres modernes (TV, téléphone, mini-bar, coffre-fort) et spacieuses, la plupart orientées vers la mer, avec salle de bains et toilettes séparées et balcon. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Les repas sont servis à table ou sous forme de buffet à volonté. Les produits de la mer sont mis en avant : un repas fruits de mer est compris. Au restaurant *« Le plaisance »*, vous pourrez prendre petit-déjeuner, déjeuner et dîner en regardant l'océan et en goûtant à la gastronomie vendéenne.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (470 km) - **Bordeaux** (270 km) - **Lille** (680 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare routière des Sables-d'Olonne**
- Transfert Gare → Hôtel (15 km) : taxi ou possibilité de navette hôtel

EN AVION

- **Aéroport de Nantes** (100 km)

ADRESSE

« Les Jardins de l'Atlantique »
Hôtel Club Vacances Bleues - Port Bourgenay
300, rue du Large - 85440 Talmont-Saint-Hilaire
www.jardins-atlantique.com

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	2 548 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	2 336 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 881 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	1 092 €
T5	Inférieur à **14 999** €	546 €

LA VALETTE-DU-VAR VAR (83)

DATES DE SÉJOUR

du 05 au 15 OCTOBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **11 août**

Réponse admission à partir du **19 août**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes l'après-midi

Le domaine est situé sur la commune de La Valette-du-Var au pied du mont Coudon, au milieu d'un parc de verdure de 30 hectares de pinède classés zone naturelle. Bénéficiant du climat méditerranéen, Le Coudon constitue en toutes saisons une excellente base de départ pour de magnifiques excursions et randonnées odorantes... de quoi agrémenter un séjour au Domaine entre deux parties de pétanque.

ACTIVITÉS*

- Visite de la rade de Toulon en bateau.
- Visite du musée du costume.
- Visite du village et du petit port de Sanary.
- Activités et ateliers de bien-être et de relaxation.
- Activités et animations variées proposées par les bénévoles.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Dans un écrin de calme et de verdure exceptionnel, au milieu de 30 hectares de pinède et garrigue classés zone naturelle : piscine couverte chauffée, salon de coiffure, table de ping pong, WIFI, ascenseur, terrain de pétanque, chemins de randonnée au départ du domaine.

HÉBERGEMENT

Chambres spacieuses avec salle d'eau privative, TV, réfrigérateur, téléphone, sèche-cheveux, climatisation et WIFI. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Petit-déjeuner sous forme de buffet. Cuisine traditionnelle de qualité proposée par le chef et servie à l'assiette.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (860 km) - **Marseille** (70 km) - **Lyon** (380 km)
- Parking gratuit

EN TRAIN

- **Gare de Toulon**
- Transfert Gare → Hôtel (16 km) : taxi ou bus

EN AVION

- **Aéroport de Toulon-Hyères** (6 km)

ADRESSE
Domaine Les Gueules Cassées
151, Avenue André Dupuy
83160 La Valette-du-Var

TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète (excursions comprises)

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	2 408 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	2 208 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 778 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	1 032 €
T5	Inférieur à **14 999** €	516 €

VOTRE SÉJOUR **SOLO**

LA GRANDE-MOTTE HÉRAULT (34)

DATES DE SÉJOUR

du 21 SEPTEMBRE au 01 OCTOBRE (11 jours/10 nuits)

Inscription avant le **22 juillet**

Réponse admission à partir du **04 août**

Séjour SOLO pour les aidants uniquement

Réputée pour ses belles plages de sable fin, son patrimoine architectural et sa végétation qui lui a donné son surnom de «*Jardin de la Méditerranée*», La Grande-Motte vous accueille pour un séjour au soleil en bord de mer. Une invitation à la détente sous le climat du sud parfois tempéré par une jolie brise marine.

ACTIVITÉS*

- Visite de la Grande-Motte.
- Découverte d'Aigues-Mortes et des Salins et croisière commentée.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par l'hôtel et les bénévoles.

* Excursions non contractuelles.

SERVICES

Piscine en plein air chauffée, spa avec sauna, hammam, jacuzzi, solarium et salle de massage (massages à réserver et à régler sur place), plage de sable fin à 500 mètres , espace WIFI.

HÉBERGEMENT

150 hébergements au design épuré et élégant répartis sur trois étages dans un bâtiment à l'architecture moderne. Chaque location est parfaitement équipée: TV écran plat, salle de douche et toilettes, climatisation, balcon, réfrigérateur.
Les linges de lit et de toilette sont fournis.

À TABLE

Petit-déjeuner continental. Déjeuner et diner sous forme de grands buffets (entrées, plats chauds...), et 2 soirées thématiques chaque semaine concotées par le chef pour faire voyager vos papilles avec les spécialités locales ou du monde.

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN VOITURE

- **Paris** (760 km) - **Bordeaux** (470 km) - **Lyon** (330 km)
- Autoroute A9. À 300 m du casino de Sète et à 250 m de la plage du Lazaret.

EN TRAIN

- **Gare SNCF de Montpellier**
- Transfert Gare → Résidence (20 km) : taxi ou tramway

EN AVION

- **Aéroport de Montpellier-Méditerranée** (15 km)

ADRESSE
Village Cap'Vacances La Grande-Motte
186, avenue de Melgueil
34280 La Grande-Motte

TARIFS (hors transport)

Pour 1 personne en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ **45 000** €	1 373 €
T2	De **32 000** € à **44 999** €	1 288 €
T3	De **22 000** € à **31 999** €	1 104 €
T4	De **15 000** € à **21 999** €	665 €
T5	Inférieur à **14 999** €	340 €

VOS **QUESTIONS**

COMMENT M'INSCRIRE ?

Rassemblez toutes les pièces à fournir :

- ☐ Dossier d'inscription complété.
- ☐ Numéro d'adhérent France Alzheimer et maladies apparentées ou chèque d'adhésion.
- ☐ Photocopie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu afin, éventuellement, de bénéficier du tarif dégressif (se référer à la ligne intitulée : « REVENU IMPOSABLE »).
- ☐ Questionnaire de santé renseigné.
- ☐ Attestation de votre contrat d'assurance responsabilité civile.
- ☐ Photo d'identité récente de la personne malade (avec son nom au dos).
- ☐ Conditions générales de vente signées.

Le questionnaire de santé est obligatoire.

Il est à remplir par votre médecin. Il est essentiel de transmettre tous les renseignements demandés et de compléter ce questionnaire dans la plus grande transparence afin de permettre aux équipes de vous accueillir dans les meilleures conditions.

DOSSIER COMPLET À ENVOYER :

Association France Alzheimer et maladies apparentées
Service Séjours Vacances France Alzheimer
11, rue Tronchet - 75008 Paris

LES EXCURSIONS SONT-ELLES COMPRISES DANS LE PRIX DU SÉJOUR ?

Oui, les excursions sont incluses dans le prix du séjour. Elles sont à titre contractuelles et peuvent être annulées en raison de circonstances exceptionnelles.

LE TRANSPORT EST-IL COMPRIS DANS LE PRIX DU SÉJOUR ?

Non, nos séjours s'entendent hors transport. L'organisation du trajet aller-retour est à la charge des participants.

QUE COMPREND LE PRIX DU SÉJOUR ?

Le prix de votre séjour comprend :

- l'hébergement en pension complète,
- les excursions éventuelles et animations prévues,
- la présence d'accompagnateurs bénévoles spécialement formés.

Le prix ne comprend pas :

- les frais de trajet (le transport du lieu de domicile jusqu'au lieu du séjour, ainsi que le retour),
- les frais de tout produit pharmaceutique et/ou produit de santé,
- la location éventuelle de matériel médical spécifique,
- les dépenses à caractère personnel,
- les assurances personnelles de l'adhérent et/ou de la personne malade,
- les excursions facultatives et d'une manière générale, toute prestation non expressément incluse dans le descriptif du voyage,
- les boissons non prévues dans la prestation,
- toute assistance médicale ou sanitaire nécessaire pour la personne malade ou l'adhérent, notamment en cas d'évolution de son état de santé, d'accident, d'incident ou autre.

Les prix indiqués sont pour deux personnes, sauf pour les séjours **SOLO** où il s'agit d'un tarif individuel.

LES SÉJOURS SONT-ILS MÉDICALISÉS ?

Il n'y a pas d'accompagnement médicalisé sur la durée du séjour. Nous proposons uniquement des aides aux actes de la vie quotidienne. Si vous souhaitez mettre en place une aide à la toilette, au lever ou au coucher, vous pouvez nous le préciser dans votre dossier d'inscription.

PEUT-ON ME REFUSER L'ACCÈS À LA PISCINE ?

L'accès aux piscines non surveillées ne peut être proposé aux personnes malades pour des raisons de sécurité ; l'encadrement France Alzheimer n'est pas en mesure d'assurer la surveillance dans les bassins.

QUAND PAYER ?

La totalité du séjour est à régler au moins un mois avant le début du séjour. Votre participation ne sera effective que lorsque vous aurez reçu par courrier la confirmation de votre inscription. Le paiement par carte bancaire ou chèques vacances n'est pas accepté.

À NOTER : selon les situations, nous pouvons vous proposer d'échelonner votre paiement en 3 fois. Renseignez-vous auprès du service Séjours Vacances pour profiter de cette facilité de paiement.

COMMENT FINANCER MON SÉJOUR VACANCES ?

L'association France Alzheimer et maladies apparentées applique des tarifs dégressifs en fonction de vos revenus (cf. grille tarifaire visible sur chaque fiche séjour). L'écart entre le coût réel et le coût payé par l'adhérent est financé par l'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées et par le soutien de ses partenaires. En effet, des aides peuvent être mises en place selon les situations de chacun. Pour les identifier, reportez-vous à la page 30 de ce document ou rapprochez-vous de votre association départementale ou du service Séjours Vacances de l'Union.

PUIS-JE ANNULER AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR ?

Bien sûr. Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à France Alzheimer et maladies apparentées (lettre recommandée avec accusé de réception ou mail à l'adresse sejoursvacances@francealzheimer.org).

La date du cachet de La Poste ou de la réception du mail sera la date retenue pour l'annulation.

En fonction de cette date (en jours ouvrables), un pourcentage du prix total versé par l'adhérent sera retenu :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour → 0 % retenu (remboursement complet).
- De 30 à 14 jours avant le début du séjour → 25 % du prix du séjour sera retenu.
- De 13 à 7 jours avant le début du séjour → 50 % du prix du séjour sera retenu.
- 6 jours ou moins avant le début du séjour → 75 % du prix du séjour sera retenu.

Si présentation d'un certificat médical :

- Jusqu'à 14 jours avant le début du séjour → 0 % retenu (remboursement complet).
- Entre 14 jours et 1 jour avant le début du séjour → 20 % du prix du séjour sera retenu.

PUIS-JE ANNULER PENDANT LE SÉJOUR ?

Tout séjour interrompu ou abrégé, toute prestation non consommée du fait de l'adhérent ne donnera droit à aucun remboursement. La souscription à une assurance responsabilité civile, couvrant la personne malade et son aidant est obligatoire. **Si besoin, l'adhérent et/ou la personne malade devra se conformer aux modalités d'annulation et de remboursement figurant dans les conditions générales et particulières de son assurance.**

Ne sauraient engager la responsabilité de France Alzheimer et maladies apparentées et ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation par France Alzheimer et maladies apparentées, notamment en cas d'annulation :

- Toute prestation souscrite par l'adhérent en dehors du séjour facturé par France Alzheimer et maladies apparentées, quand bien même il s'agirait d'une prestation nécessaire à la participation au séjour,
- Toute modification du séjour à l'initiative de l'adhérent.

AIDES FINANCIÈRES

UN TARIF ADAPTÉ

Afin de réduire les inégalités dans l'accès aux vacances et d'ouvrir les séjours au plus grand nombre, France Alzheimer et maladies apparentées propose cinq tarifications proportionnelles au montant annuel d'imposition des participants. Les tarifs ainsi proposés pour nos séjours sont dégressifs en fonction des revenus. Le différentiel entre le coût réel du séjour et son tarif annoncé est pris en charge par l'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées et par certains de ses partenaires.

DES AIDES

Au-delà des moyens que l'association France Alzheimer et maladies apparentées met à votre disposition pour la réalisation de ces séjours, il existe des aides financières et humaines pour vous accompagner. Le financement des séjours étant également soutenu par différents partenaires, ces derniers peuvent prendre en charge une partie de vos frais selon votre situation.

Les aides publiques

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Si vous bénéficiez de la prestation de compensation du handicap (PCH), vous pouvez faire valoir les frais générés par votre handicap lors de vos vacances. Adressez-vous à la MDPH du département de votre lieu de domicile.

CONTACT : www.mdph.fr

MAIRIE & CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Certaines mairies et certains conseils départementaux accordent des aides à travers leur service social. De plus, si vous bénéficiez de l'APA, vous pouvez demander un **remboursement de 500 € dans le cadre du répit** pour les aidants.

CLIC

Contactez le CLIC (Centre local d'information et de coordination) le plus proche de chez vous et renseignez-vous sur vos aides possibles au départ en vacances.

CONTACT : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire

SÉCURITÉ SOCIALE

La Caisse nationale d'assurance vieillesse propose des aides financières au départ en vacances. Chaque CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) fixe les conditions d'accès.

CONTACT : WEB www.lassuranceretraite.fr
N° 39 60 (coût d'un appel local)

AIDES AUX TRANSPORTS

Les séjours France Alzheimer s'entendent hors transport.

EN VOITURE

Vous souhaitez venir en voiture et vous avez une question liée à l'accessibilité du site ?
CONTACT : **Service Séjours Vacances France Alzheimer** - **Tél : 01 42 97 53 51**

EN TRAIN

Vous souhaitez venir en train ? Vous pouvez demander une assistance auprès de la SNCF :

Le service d'assistance accès plus pour une assistance en gare
CONTACT : N° 0890 640 650 (service 0,12 €/min + prix appel) ou **N° 3635**

Le service bagages à domicile
CONTACT : N° 3635 et dites **« Bagages »** (0,40 € TTC/min, hors surcoût éventuel)

Le service pour une assistance entre le domicile et le train
CONTACT : N° 3635 (0,40 € TTC/min, hors surcoût éventuel)

AIDES PARTENAIRES

De manière générale, les groupes de protection sociale peuvent vous aider financièrement lors de votre départ en vacances dans le cadre des séjours dits de répit.

Les aides proposées (reste à charge de vos frais de séjours, de transport etc.) peuvent être variées et différentes d'un groupe à l'autre. N'hésitez pas à contacter votre caisse complémentaire pour connaitre les aides possibles et les conditions d'obtention.

Astuce : pour connaître rapidement votre groupe de protection sociale (si vous êtes cotisant ou retraité Agirc Arrco) vous pouvez vous rendre sur Internet sur le site Dopli : **https://espace-personnel.agirc-arrco.fr/public/#/dopli**

Pour mener à bien l'action des Séjours Vacances, l'Association est soutenue par de nombreux partenaires. Certains d'entre eux ont mis en place des aides spécifiques destinées à leurs affiliés/adhérents.

Si vous êtes affiliés/adhérents à l'un de ces groupes, veuillez trouver ci-dessous leurs contacts (liste non exhaustive) :

AG2R LA MONDIALE

Tél : 09 69 36 10 43 (coût d'un appel local)
Mail : actionsociale@ag2rlamondiale.fr

B2V

Tél : 01 49 07 31 59
Site internet : www.b2v.fr

CNRACL

Tél : 05 56 11 36 68
Site internet : www.cnracl.retraites.fr
(Rubrique « Retraité » puis « Mes aides »)

KLESIA

Tél : 09 69 39 00 54
Site internet : www.klesia.fr

MALAKOFF HUMANIS

Tél : 3996
Mail :
aidesindividuelles.retraite@malakoffhumanis.com

ILS SOUTIENNENT L'ACTION DES SÉJOURS VACANCES, UN GRAND MERCI À EUX !!

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Séjours Vacances France Alzheimer et maladies apparentées à jour au 1er janvier 2022

L'Union nationale des associations **France Alzheimer et maladies apparentées** (ci-après "**France Alzheimer et maladies apparentées**") est une association formée conformément à la loi de 1901, dont les statuts ont été déposés à Paris le 29/11/1985.

Son siège social est situé au : 11 Rue Tronchet à Paris (75008).

France Alzheimer et maladies apparentées propose des séjours vacances aux adhérents de l'Union, afin de leur permettre de partir en vacances dans le respect des conditions d'accompagnement.

Les Séjours Vacances France Alzheimer ne sont toutefois en aucun cas médicalisés, et le personnel ne pourra pas se substituer à l'accompagnant du malade pour les besoins de la délivrance des soins.

Les personnes concluant le présent contrat consistent en la personne malade et un proche qui l'accompagne (ci-après « adhérent »), qui reconnaissent avoir été informées et avoir accepté le fait que **France Alzheimer et maladies apparentées** soit le vendeur de la prestation relative aux Séjours Vacances France Alzheimer en application des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment intégrées au Code du tourisme.

1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES ET COMMANDES

1.1 Ces conditions particulières de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par **France Alzheimer et maladies apparentées** avec des adhérents pour les séjours. Une brochure qui décrit les prestations pour chaque type de séjour est remise à l'adhérent. Selon le type de produit vendu, des conditions particulières peuvent s'appliquer, mentionnées dans le descriptif de chacun des séjours.

3 types de séjours vacances sont proposés à la vente :
- 1 / Le **séjour À THÈME,**
- 2 / Les **séjours DÉTENTE,**
- 3 / Le **séjour SOLO.**

1.2 Tout adhérent de **France Alzheimer et maladies apparentées** reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ni sous curatelle. À défaut, il appartiendra au tuteur ou au curateur d'exprimer son consentement au présent contrat.

Dans les cas où la personne malade demeure juridiquement capable, l'appellation "adhérent" inclut toutes les personnes participant au séjour. En ce cas, tant la personne accompagnant le malade que la personne malade elle-même doivent signer le Contrat. Au cas d'incapacité de la personne malade, l'adhérent est réputé représenter le malade. À défaut, il appartient à l'adhérent, sous sa responsabilité, de s'assurer de la possibilité pour la personne malade, de participer au séjour. Pour les besoins de l'exécution du Contrat, l'adhérent représentera la personne malade.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente.

1.3 La prise de commande, par courrier, constitue la preuve de l'information de l'adhérent quant aux présentes conditions générales de vente. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des présentes Conditions Particulières n'emporte pas nullité des autres dispositions.

1.4 Une demande de réservation ne sera effective qu'après réception par **France Alzheimer et maladies apparentées** :

- du bon de commande dûment rempli par l'adhérent (dossier d'inscription) ;
- des formulaires de santé dûment remplis par le médecin traitant ;
- du numéro d'adhésion à **France Alzheimer et maladies apparentées** ;
- de la photocopie du dernier avis d'imposition pour bénéficier du barème dégressif mentionné à l'article 2.1 du présent Contrat ;
- d'une photographie d'identité récente de la personne malade ;
- d'une attestation de votre contrat d'assurance responsabilité civile valide ;
- de la vérification, par **France Alzheimer et maladies apparentées**, de la disponibilité du séjour demandé.

1.5 Une réservation n'est définitive qu'après confirmation à l'adhérent par **France Alzheimer et maladies apparentées** de la disponibilité du séjour, ainsi que de la conformité de l'état du malade aux conditions de réalisation du séjour.

2 - PRIX /PAIEMENT

2.1 Tous les prix sont affichés en euros. Ils doivent être vérifiés au moment de l'inscription. La TVA est toujours comprise. Conformément au régime de TVA applicable, nos factures ne mentionnent pas la TVA collectée sur les prestations vendues.

2.2 Le prix forfaitaire des voyages et séjours peut varier notamment selon la période d'exécution du voyage, selon le nombre de participants ou selon les prestations offertes.

Il comprend l'hébergement selon la description du séjour et la restauration, les excursions pour tous les participants, ainsi que le coût d'organisation, de l'encadrement bénévole. Le coût du personnel soignant pour les personnes malades est pris en charge totalement par **France Alzheimer et maladies apparentées**. Nos prix sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix du séjour ne pourra donc être prise en compte dès lors que la demande de réservation est effective. Afin de favoriser le départ des personnes dont les moyens ne permettent pas de payer la totalité des frais de séjour, **France Alzheimer et maladies apparentées** peut prendre à sa charge une partie du prix du Séjour Vacances France Alzheimer dans les conditions suivantes :

Tarifs	Revenu imposable
T1	**+ 45 000** €
T2	De **32 000** € à **44 999** €
T3	De **22 000** € à **31 999** €
T4	De **15 000** € à **21 999** €
T5	Inférieur à **14 999** €

Ce barème peut être modifié unilatéralement par **France Alzheimer et maladies apparentées** à tout moment. Lorsque la commande de l'adhérent est toutefois devenue définitive, les changements au barème ne lui seront pas applicables.

2.3 La totalité du règlement est payable au plus tard 35 jours avant le départ, sans rappel de **France Alzheimer et maladies apparentées**.

2.4 Seules les prestations mentionnées explicitement dans le descriptif du voyage font partie du forfait. Sont ainsi compris dans le prix du séjour (sauf stipulation contraire dans le descriptif du séjour concerné) :

- l'hébergement en pension complète ;
- les excursions éventuelles et animations prévues ;
- la présence d'accompagnateurs bénévoles formés par **France Alzheimer et maladies apparentées** ;
- l'intervention du personnel d'accompagnement permettant de délivrer des soins non médicaux.

Ne sont pas compris dans le prix du séjour :
- les frais de trajet (le transport du lieu de domicile jusqu'au lieu de séjour, ainsi que le retour ne sont pas inclus dans le prix) ;
- les frais de tout produit pharmaceutique et/ou produit de santé ;
- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.) ;
- les frais de vaccination, visa pour les adhérents concernés ;
- les assurances personnelles de l'adhérent et/ou de la personne malade ;
- les excursions facultatives et d'une manière générale toute prestation non expressément incluse dans le descriptif du voyage ;
- les boissons non comprises dans la prestation ;
- toute assistance médicale ou sanitaire nécessaire pour la personne malade ou l'adhérent, notamment en cas d'évolution de son état de santé, d'accident, incident ou autre.

Les prix mentionnés sont toujours des prix pour deux personnes, sauf pour le séjour "**SOLO**", pour lequel les prix mentionnés concernent une personne seule.

2.5 En cas de tarifs particuliers, l'adhérent en sera informé avant confirmation de sa commande.

2.6 Conformément à l'article L. 211-13 du Code du tourisme, nous nous réservons le droit de modifier nos prix à la hausse comme à la baisse, de même que le barème de prise en charge d'un certain montant de prix par **France Alzheimer et maladies apparentées** par application de l'article 2.2, pour tenir compte des variations significatives entre le jour de l'inscription et celui du départ, notamment en raison :

a) du coût des transports, lié notamment au coût du carburant ;

b) du coût du personnel d'accompagnement.

La révision interviendrait en répercutant uniquement le surcoût que **France Alzheimer et maladies apparentées** aurait à supporter. Une révision de prix ne peut intervenir moins de 30 jours avant le départ.

En cas de hausse significative du prix, estimée par **France Alzheimer et maladies apparentées** à plus de 10 % du prix total du voyage, l'adhérent pourra annuler sans frais sa commande à condition de notifier son annulation par lettre recommandée avec accusé de réception à : **France Alzheimer et maladies apparentées** - 11 Rue Tronchet - 75008 Paris, dans les meilleurs délais.

À défaut, des frais d'annulation, tels que prévus à l'article 3.1, seront facturés à l'adhérent.

2.7 Moyens de paiement

France Alzheimer et maladies apparentées accepte le paiement par :

- chèques bancaires et postaux, établis à l'ordre de "**France Alzheimer et maladies apparentées**" ;
- virements : les frais de virement bancaire restent alors à la charge de l'adhérent ;
- possibilité de régler le séjour en trois fois sans frais.

3 - ANNULATION / MODIFICATION À L'INITIATIVE DE L'ADHÉRENT

3.1 Annulation avant début du séjour

- **3.1.1** Des frais d'annulation sont dus dès lors que la réservation est définitive au sens de l'article 1.5. Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à **France Alzheimer et maladies apparentées** (lettre recommandée avec accusé de réception ou mail à l'adresse sejoursvacances@francealzheimer.org).

La date du cachet de La Poste ou de la réception du mail sera la date retenue pour l'annulation.

En fonction de cette date (en jours ouvrables), un pourcentage du prix total versé par l'adhérent sera retenu :
- Plus de 30 jours avant le début du séjour , 0 % retenu (remboursement complet).
- De 30 à 14 jours avant le début du séjour, 25 % du prix du séjour sera retenu.
- De 13 à 7 jours avant le début du séjour, 50 % du prix du séjour sera retenu.
- 6 jours ou moins avant le début du séjour, 75 % du prix du séjour sera retenu.

Si présentation d'un certificat médical :
- Jusqu'à 14 jours avant le début du séjour, 0 % retenu (remboursement complet).
- Entre 14 jours et 1 jour avant le début du séjour, 20 % du prix du séjour sera retenu.

Précisions complémentaires :

Sont considérées comme des annulations, les demandes écrites sollicitant ou nécessitant :
- une modification d'hôtel de la part de **France Alzheimer et maladies apparentées** ;
- une modification de date de départ de la part de **France Alzheimer et maladies apparentées**.

3.1.2 Tout séjour interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait de l'adhérent ne donnera droit à aucun remboursement. La souscription à une police d'assurance responsabilité civile, couvrant toutes les personnes faisant l'objet du séjour est obligatoire. Il appartiendra donc à l'adhérent et/ou la personne malade de se conformer aux modalités d'annulation et de remboursement figurant dans les conditions générales et particulières de la police d'assurance qu'il aura nécessairement souscrite pour lui et la personne malade.

Ne sauraient engager la responsabilité de **France Alzheimer et maladies apparentées** et ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation par **France Alzheimer et maladies apparentées**, notamment en cas d'annulation :
- toute prestation souscrite par l'adhérent en dehors du séjour facturé par **France Alzheimer et maladies apparentées**, quand bien même il s'agirait d'une prestation nécessaire à la participation au séjour ;
- toute modification du séjour à l'initiative de l'adhérent.

3.1.3 En cas de non-présentation sur le lieu du séjour, **France Alzheimer et maladies apparentées** essaiera de maintenir les autres prestations dans la mesure du possible.

4 - ANNULATION / MODIFICATION À L'INITIATIVE DE FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

4.1 Annulation

4.1.1 Conformément à l'article R. 211-12 du Code du tourisme, si **France Alzheimer et maladies apparentées** se trouvait contrainte d'annuler le séjour (hors cas de force majeure), l'adhérent serait prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception. L'ensemble des sommes versées lui serait immédiatement restitué.

4.1.2 Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou tenant à la sécurité des adhérents, l'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité. Les descriptifs peuvent mentionner un nombre de participants en dessous duquel le prestataire se réserve la possibilité de ne pas assurer la prestation.

Dans ce cas, **France Alzheimer et maladies apparentées** avertit l'adhérent par tout moyen, au plus tard 21 jours avant le début du séjour. L'adhérent est immédiatement remboursé de toutes les sommes versées. L'adhérent ne peut pas prétendre à des dommages et intérêts. Dans certains cas la prestation pourra être maintenue malgré l'insuffisance de participants moyennant un supplément de prix qui sera demandé à l'adhérent.

Si, par application du barème prévu conformément à l'article 2.1, **France Alzheimer et maladies apparentées** avait versé une partie du prix du voyage de l'adhérent, il sera imputé aux sommes restituées à l'adhérent en application du présent article le montant de la différence entre le prix réel du séjour et le montant acquitté par **France Alzheimer et maladies apparentées.** Si les sommes à restituer à l'adhérent sont inférieures à la participation de **France Alzheimer et maladies apparentées** en application du même barème, aucune restitution n'aura lieu.

4.2 Modification

4.2.1 En raison des aléas toujours possibles dans les séjours, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions. Si des éléments essentiels doivent être modifiés avant le départ, l'adhérent en sera averti par une lettre recommandée avec accusé de réception qui offrira à l'adhérent :
- soit la possibilité d'annuler son voyage sans frais ;
- soit la possibilité de souscrire à une nouvelle offre proposée par **France Alzheimer et maladies apparentées**.

L'adhérent devra fournir sa réponse dans les 72 heures à compter de la réception de la lettre l'informant de la modification dans le cas où la date de départ est à plus de 30 jours, dans les 48 heures si la date de départ est comprise entre 30 et 15 jours, et 24 heures si le départ est à moins de 15 jours.

4.2.2 Conformément à l'article R. 211-13 du Code du tourisme, si, au cours du voyage, l'un des prestataires de **France Alzheimer et maladies apparentées** ne pouvait fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant une part non négligeable, **France Alzheimer et maladies apparentées** proposera soit des prestations en remplacement sans supplément de prix soit, en cas d'impossibilité de fournir des prestations en remplacement, ou si ces prestations sont refusées par l'adhérent pour un motif valable, fournir à l'adhérent des titres de transport pour l'acheminer vers le lieu de son domicile.

4.2.3 En cas d'absence de règlement dans les délais contractuels fixés à l'article 2, **France Alzheimer et maladies apparentées** se verra contrainte d'annuler le séjour. Cette annulation sera effectuée dans les conditions fixées 3.1

5 - ÉTAT DE SANTÉ

L'attention de l'adhérent est portée sur l'appréciation de l'état de santé de la personne malade qu'il accompagne. La fourniture des questionnaires demandés est impérative à la formation du présent contrat, de même que l'attestation selon laquelle ceux-ci ont été remplis en présence du médecin traitant.

Les séjours ne sont pas médicalisés. L'adhérent est averti que la présence de bénévoles ou d'auxiliaires médicaux ne peut en aucun cas permettre de fournir des soins médicaux ni permanents pendant la durée complète du séjour. La présence des ces tierces personnes ne peut donc en aucun cas permettre de substituer la surveillance de la personne malade par l'adhérent lui-même.

Toute appréciation erronée ou mensongère de l'état de santé de la personne malade pourra entraîner la résiliation immédiate du présent Contrat, sans aucun remboursement de la part de **France Alzheimer et maladies apparentées**.

De même, les dommages causés à l'adhérent, à la personne malade, à **France Alzheimer et maladies apparentées** comme aux tiers et aux biens du fait de cette évaluation erronée ou mensongère de l'état de santé de la personne malade seront supportés entièrement par l'aidant, et sans aucune garantie par **France Alzheimer et maladies apparentées**.

France Alzheimer et maladies apparentées ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise évaluation de cet état de santé, qu'il résulte de l'adhérent et/ou du médecin traitant lui-même. Un tel défaut d'évaluation consistera en un cas de force majeure pour **France Alzheimer et maladies apparentées**.

6 - RÔLE DE L'AIDANT

L'aidant doit rester au sein du séjour durant toute la durée de ce dernier afin de pouvoir remplir son rôle de surveillance de la personne qu'il accompagne. L'aidant est informé que l'association n'autorisant pas de départ, elle ne saurait être réputée s'être substituée volontairement au rôle de surveillance de l'aidant. L'association **France Alzheimer et maladies apparentées** ne saurait donc être considérée comme gardienne de la personne malade au sens des dispositions de l'article 1 384 du Code civil. En effet, on ne saurait considérer - au regard des présentes conditions générales de vente et du refus de l'association d'autoriser un départ de l'aidant - que l'association aurait librement accepté la charge d'organiser de diriger et de contrôler, le mode de vie de la personne malade ainsi que ses activités.

7 - HÉBERGEMENT

7.1 Conditions de l'offre

Il est de règle de prendre possession de la chambre à partir de 17 heures et de libérer celle-ci avant 10 heures quel que soit l'horaire du retour de l'adhérent. En aucun cas **France Alzheimer et maladies apparentées** ne pourra déroger à cette règle. Toute chambre prise avant 17 heures ou rendue après 10 heures est considérée comme une nuit consommée. Les prix sont calculés sur un nombre de nuitées et non de journées. Les modalités de règlement seront alors définies par le responsable du séjour.

7.2 Classification de l'hébergement

France Alzheimer et maladies apparentées s'efforce de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre hébergement. Les appréciations que nous portons sur nos descriptifs découlent notamment de notre connaissance des établissements et des appréciations qui nous sont adressées par nos adhérents.

7.3 Modification des hôtels, circuits, auto tours, hébergements

Dans les hypothèses suivantes - cas de force majeure, raisons de sécurité, fait d'un tiers – **France Alzheimer et maladies apparentées** ou l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants peut être dans l'obligation de changer les hôtels ou les excursions mentionnés sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du séjour. Dans la mesure du possible, l'adhérent sera avisé au préalable et un service dans la même catégorie que celle proposée initialement sera proposé à l'adhérent. De même, les circuits et excursions pourront être modifiés si nécessaire, notamment au regard de la santé des personnes malades accueillies.

7.4 Types de chambres

Les chambres individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévues en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément. Les chambres doubles sont prévues, soit avec deux lits, soit, avec un lit double.

7.5 Repas

Le nombre des repas dépend du nombre de nuits passées en hébergement. La pension complète débute avec le dîner de la première nuit et prend fin avec le déjeuner suivant la dernière nuit. Les boissons ne sont pas comprises, sauf exception dûment mentionnée dans le descriptif. Les frais d'achats de bouteilles d'eau sont à votre charge.

7.6 Activités proposées lors du séjour

7.6.1 Certaines activités proposées peuvent présenter des risques notamment pour la santé des personnes malades. L'adhérent est averti de la nécessité de procéder à une description la plus exacte possible de sa propre santé et de celle de la personne malade, et de communiquer toute information utile à l'organisateur d'une activité et/ou excursion quelconque.

7.6.2 Il peut advenir que certaines activités indiquées dans le descriptif soient supprimées en cas de nécessité. La responsabilité de **France Alzheimer et maladies apparentées** ne saurait être engagée si ces activités sont supprimées en cas de force majeure, du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation ou du fait de l'adhérent, notamment quant à une évaluation défectueuse ou inappropriée de l'état de santé de la personne malade qu'il accompagne.

7.7 Photos & illustrations

France Alzheimer et maladies apparentées s'efforce d'illustrer ses propositions de photos ou illustrations donnant un aperçu réaliste des services proposés. Il est toutefois précisé que les photos et illustrations figurant dans le descriptif sont simplement illustratives des services. Elles n'engagent **France Alzheimer et maladies apparentées** que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie et la nature des prestations et services proposés.

7.8 Animaux

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés sur nos séjours

8 - FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit l'adhérent, soit toute autre personne qu'il accompagne, soit **France Alzheimer et maladies apparentées** et ses fournisseurs et/ou sous-traitants impliqués dans la réalisation du séjour, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat.

Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil.

L'état de santé de l'adhérent ou de toute autre personne qu'il accompagne ne peut en aucun cas relever de la force majeure.

9 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à **France Alzheimer et maladies apparentées** par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le retour du voyage faisant l'objet de la réclamation. Nous vous recommandons pour tout problème lié à une inexécution ou une mauvaise exécution des prestations sur place lors du séjour de le signaler dans les plus brefs délais au responsable de l'association. Les présentes conditions particulières sont soumises au droit français.

10 - RESPONSABILITÉ CIVILE

France Alzheimer et maladies apparentées a souscrit auprès de Mutuelle Saint-Christophe Assurances 277 rue Saint-Jacques - 75256 PARIS cedex 05, un contrat couvrant les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle couvrant notamment les dommages corporels, matériels et immatériels confondus à hauteur de 12 000 000 € par année d'assurance.
En raison de l'état de santé des personnes accueillies dans les séjours, ainsi que de l'absence de personnel médical d'accompagnement fourni par **France Alzheimer et maladies apparentées**, il est obligatoire pour toutes les personnes souscrivant au présent Contrat de souscrire une assurance responsabilité civile (accident, incendie, vol, dommages aux personnes et aux biens, interruption du séjour, etc.).

11 - COMPÉTENCE

Il est précisé que le présent contrat est soumis en totalité au droit français. Tout litige relatif à sa formation, son application ou son inexécution relève de la compétence des tribunaux français, en particulier du Tribunal de grande instance de Paris.

Extrait de la partie réglementaire du Code du tourisme

Art. r.211-5 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnées de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. r.211-6 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisées ;
2. le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. les repas fournis ;
4. la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
10. les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
12. les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. r.211-7 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. r.211-8 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- la destination ou les destinations du voyage et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- le nombre des repas fournis ;
- l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- le calendrier et les modalités de paiement du prix en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du
- séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participant, conformément aux dispositions du 7 de l'article 96 ci-dessus ;
- les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;
- les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. r.211-9 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. r.211-10 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférent, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. r.211-11 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties toute diminution de prix vient en déduction des sommes restantes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. r.211-12 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées, l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. r.211-13 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, ses titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

DEVENEZ BÉNÉVOLE EN SÉJOURS VACANCES

L'association France Alzheimer et maladies apparentées, recherche des bénévoles chargés de **l'animation et de l'encadrement de nos séjours vacances** à destination des aidants familiaux et de leur proche malade. Encadré par un responsable, vous intégrez une équipe de bénévoles qui aime partager la vie du groupe et apporte un accompagnement et un soutien au quotidien lors des séjours vacances.

Pour mieux envisager votre participation à nos séjours, **des fiches techniques** décrivant les **différentes missions** confiées aux bénévoles sont disponibles auprès du service des séjours vacances.

BERNADETTE

« Comme une pierre utile pour construire avec les autres et pour les autres. C'est aussi pour moi donner du sens à une expérience vécue et transformer la souffrance en une réalité humaine commune et partagée. »

MARIE-CHRISTINE

« Je donne beaucoup mais j'ai le sentiment de recevoir énormément des personnes que j'accompagne. Je sens toute leur reconnaissance à mon égard et cela n'a pas de prix. »

CHRISTIAN

« Leur montrer qu'elles ne sont pas seules, les écouter, leur donner des conseils pratiques ou les orienter constituent déjà une forme de thérapie contre une maladie qui isole. »

Les conditions pour devenir bénévole

- Adhérer au projet et aux valeurs associatives de France Alzheimer et maladies apparentées.
- Être adhérent à l'association France Alzheimer de son département.
- Suivre la **formation initiale** proposée par votre association départementale, permettant d'acquérir une connaissance des spécificités de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.
- Suivre la formation de 3 jours **« Être bénévole en séjours vacances »** permettant d'accompagner et d'animer les temps de loisirs des aidants familiaux et de leur proche malade sur des séjours vacances.

L'ensemble des frais liés aux formations est pris en charge par France Alzheimer et le bénévole s'engage moralement à s'investir sur un séjour vacances national ou départemental.

L'association France Alzheimer et maladies apparentées propose également des formations complémentaires pour les bénévoles séjours vacances (animation, malades jeunes, l'entrée en établissement) venant compléter les acquis du bénévole et renforcer sa compétence sur les différents types de séjours.

Nous restons à votre disposition pour préciser votre engagement à nos côtés.

Nous avons besoin de vous.

Les familles ont besoin de nous !

Contact - service Séjours Vacances - Tél : 01.42.97.53.51
Site internet : www.francealzheimer.org

Conception : caracter - Crédits photos : O. Fryszowski - C-Thorel - GettyImages - Pixabay - Fotolia - Office de Tourisme de la Vallée de Munster, Quentin Gachon // Illustrations : Fabien Gilbert // Informations générales sur France Alzheimer et Maladies apparentées // Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM075120314. Agrément "Vacances adaptées organisées" n° IDF-2020-04-27-002 . Assurances / Responsabilité : Mutuelle Saint-Christophe Assurances. Police n°2014000130.

L'association France Alzheimer et maladies apparentées met toute la force de son réseau au service de l'accompagnement des personnes malades et de leur famille, à chaque étape de la maladie.

Pour tout renseignement,
rendez-vous sur le site de l'association :
www.francealzheimer.org
ou par téléphone au **01 42 97 53 51**